



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **32**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 11 Décembre 2023

N° DCM : 2023-181-08S-92

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **8 DEC 2023**
et de la publication le

Le Maire, **8 DEC 2023**

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT « PROJET LOCAL » POUR L'EXERCICE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.

Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle permettant le respect des mesures sanitaires en vigueur et est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES
- . Mme NANTEUIL donne pouvoir à Mme SIMON

. Arrivée de M. AMSLER à 20h50

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2023-181

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dossiers de demande de financement déposés par le Ville de Sucy-en-Brie auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne,

VU la décision de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations du Val-de-Marne du 21 septembre 2023, d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 € pour soutenir les projets consistant en un accompagnement spécifique des enfants présentant un handicap au sein des structures et services de droit commun, dans le cadre des Fonds Publics et Territoires,

VU la décision de la commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations du Val-de-Marne du 21 septembre 2023 d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 994 € pour développer le projet « sorties estivales et journées à la mer » dans le cadre du soutien à l'animation de la vie sociale,

VU le rapport n° 2023-181 présenté en Commission des affaires socio-culturelles du 30 novembre 2023,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne les conventions d'objectifs et de financement au titre des aides au fonctionnement « Projet local » ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Article 1^{er} : **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au titre des aides au fonctionnement « Projet local » suivantes :

- Au titre des Fonds Publics et Territoires – Axe 1, « accueil des enfants en situations de handicap dans les structures et services de droit commun » (convention n° 202300285)
- Au titre du soutien à l'animation de la vie sociale pour le projet « sorties estivales et journées à la mer » (convention n° 202300545)

- Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous documents et avenants y afférents.

Cette délibération a été par **34 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX